

SERVICE URBANISME

Composition du dossier de demande de permis d'urbanisme

Selon les articles R.IV.26-1 & R.IV.26-3 du CoDT ainsi que les documents jugés indispensables à la compréhension d'un projet par le service urbanisme de Geer.

Documents requis	Nombres d'exemplaires	remarques
Le formulaire de demande	4	
Extrait du plan de secteur avec la localisation du projet	4	
Reportage photo en couleur	4	<i>Les 5 photos couleurs minimum imposées (en 4 exemplaires), datant de moins de 3 mois, en format 9/13 minimum</i>
Notice d'évaluation des incidences sur l'environnement	4	
Formulaire PEB adéquat: - la déclaration initiale AVEC le rapport complet - Soit le PEB simplifié - Soit l'exonération du PEB	3	<i>ne pas omettre sur les plans et coupes la composition exacte de toutes les parois, les conduits de fumée et la ventilation</i>
Formulaire statistique modèle I ou II	2	
Un plan de situation du bien concerné dressé à l'échelle de 1/10.000 ^e ou de 1/5.000 ^e	4	
Un plan qui figure le contexte urbanistique et paysager établi à l'échelle de 1/1.000 ^e ou de 1/500 ^e	4	
Un plan d'implantation représentant l'occupation de la parcelle, dressé à l'échelle de 1/500 ^e , de 1/250 ^e ou de 1/200 ^e	4	
Demande d'avis du SRI	3	<i>! si nécessaire, document daté et signé (payant !)</i>
La visualisation du projet reprenant les constructions à maintenir, à démolir ou à construire, dressée à l'échelle de 1/100 ^e ou 1/50 ^e	4	
Plans	6 minimums	<i>Plus de 6 plans si d'autres autorités ou services à consulter</i>
Une note de calcul justifiant le respect du critère de salubrité visé à l'article 3. 5° du Code wallon du logement et de l'habitat durable et portant sur l'éclairage naturel	2	<i>Si nécessaire</i>
Vue du projet en 3D	6	<i>une vue 3D « significative » du projet dans son contexte, en autant d'exemplaires que de plans.</i>

Certains de ces documents ne sont pas exigés s'ils ne sont pas pertinents (la PEB par exemple, calcul de salubrité, SRI...) en fonction de l'objet de la demande de permis. En cas de doute, n'hésitez pas à contacter le service urbanisme.